



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1321 - Intervention sur le foncier

Convention de partenariat sur l'accompagnement du centre-bourg de Sarre-Union

Rapport n° CP/2015/145

Service gestionnaire :

Service de l'amélioration de l'habitat privé et de la lutte contre la précarité énergétique

Résumé :

Le présent rapport concerne une convention de partenariat à intervenir sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Sarre-Union au titre du Programme d'intérêt général Renov'Habitat 67. Ce partenariat s'inscrit dans la démarche d'accompagnement des centre-bourgs retenue le Conseil Départemental en mars dernier au titre de la mise en oeuvre de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat.

Le Département a validé lors de ses réunions du 15 décembre 2008, du 23 mars 2009, du 26 mars 2012 et mars 2013, la mise en place d'un dispositif de soutien à l'amélioration du parc privé dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) Renov'Habitat 67. Il a prévu la majoration des taux de subvention applicable en cas d'aide complémentaire d'une collectivité locale (commune ou établissement public de coopération intercommunale).

Par ailleurs, la possibilité est donnée aux collectivités qui le souhaitent de demander des prestations complémentaires à la mission de suivi-animation confiée par le Département à des bureaux d'études.

Lors de sa séance du 24 avril 2015, le Département a adopté une démarche sur les centre-bourgs consistant à accompagner les collectivités volontaires (établissement public de coopération intercommunale ou commune), dans la construction d'un projet global permettant d'une part de créer une offre en logement adapté aux besoins du territoire et, d'autre part, de réfléchir au développement des commerces ou d'équipements ou services adaptés aux besoins des habitants.

C'est à ce titre que la communauté de communes du Pays de Sarre-Union s'est portée candidate pour bénéficier d'un accompagnement par les équipes du Département sur la base du projet déposé au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur les bourg-centres lancés par l'Etat. Du point de vue de la mission habitat, elle ne souhaite pas la mise en place d'un programme spécifique de type opération programmée d'amélioration de l'habitat privé (OPAH) et a opté pour un renforcement de la mission d'animation du PIG Renov'Habitat 67 sur son territoire.

A ce titre, la convention de partenariat avec la communauté de communes du Pays de Sarre-Union que j'ai l'honneur de vous proposer, prévoit les modalités suivantes :

- Des aides complémentaires du Département à hauteur de la moitié des aides mises en place par la Communauté de communes, conformément à son dispositif général.
- Des missions d'animation complémentaires prises en charge par la communauté de communes mais pour lesquelles le Département, en tant que maître d'ouvrage du PIG, doit passer la commande à l'opérateur :

- Permanences complémentaires : 33 permanences annuelles en sus de la mission de base prévue par le cahier des charges de la mission de suivi-animation
- Animation renforcée de 3 immeubles par an pour un prix maximal de 8 640 € TTC
- Accompagnement social de 10 ménages pour le relogement pour un coût de 14 400 € TTC

Les deux dernières prestations ne sont pas prévues dans le cahier des charges de la mission de suivi-animation et devront faire l'objet d'un avenant.

Il vous est également proposé de valider les prestations complémentaires au cahier des charges de la mission de suivi-animation et de les inscrire dans un avenant au marché conclu par le Département avec URBAM Conseil.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la convention de partenariat à conclure avec la communauté de communes du Pays de Sarre-Union dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67.

- autorise son président à signer cette convention au nom du Département.

- valide la mise en place d'un avenant au marché relatif au suivi-animation du PIG Rénov'Habitat 67 sur le territoire des SCoTs d'Alsace Bossue et de la Région de Saverne, et autorise le président à signer les documents afférents.

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY